



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 1010 /FECAFOOT/PDT/2023 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DU BALLON D'OR EDITION 2023

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 Juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts de la CAF ;*
- *Vu les statuts et règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le règlement du Ballon d'Or Camerounais Edition 2023 ;*
- *Considérant les nécessités de service ;*

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont à compter de la date de signature de la présente décision, désignées membre du Jury du Ballon d'Or Edition 2023, les personnes dont les noms suivent :

- **Président** : **Adalbert MANGAMBA**, ballon d'or 1977 Caïman de Douala, Ancien International, Ancien Président de la Chambre de Résolution des Litiges de la FECAFOOT ;
- **Rapporteur** : **Engelbert MBARGA**, Directeur Technique National ;
- **Membres** :
 - **Me Anne Yolande NGO MINYOGOG**, Avocate, Secrétaire Générale de L'Ordre du Barreau des Avocats du Cameroun, spécialiste en Droit du Sport ;
 - **Ismaïa Alembert MIMCHE**, Coordinator Customer Activation, membre de l'équipe projet MTN Elite Football- MTN Cameroon;
 - **David NYEMB**, Responsable Commercial Guinness Cameroon;
 - **Francis NKWAIN**, Founder, Best of Africa Awards (BoA) Sports Consultant; CRTV, Sports Strategic Contributor CNN, BBC.

Article 2 : Les fonctions de Président, Rapporteur et Membres du jury sont gratuites. Toutefois, les intéressés peuvent, en tant que de besoin, bénéficier des facilités de travail arrêtées par le Président de la Fédération Camerounaise de Football.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé le 04 décembre 2023

Ampliations:

- *SG FECAFOOT*
- *Archives*



LE PRESIDENT

ETO'O FILS Samuel